

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20220616-D66\_0622-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2022  
Date de réception préfecture : 20/06/2022

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

COMMUNE DE LILLEBONNE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 19  
- votant par procuration 9  
- absent 1  
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 20 juin 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Fabrice LEPAREUX
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO

Absent :

M. Vincent EDOUARD

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick CIBOIS est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.66/06.22**

**Objet : Personnel municipal**  
**Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**  
**Mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 16.06.2022

**Délibération n°: D.66/06.22**

**Objet : Personnel municipal  
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne  
Mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n° D.50/03.22 du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne.

La mise en œuvre de divers dispositifs portés par la Ville de Lillebonne en matière de logement et d'habitat a entraîné une interrogation quant à la pertinence de la poursuite de l'exercice de la "mission logement" au sein du CCAS.

C'est ainsi que l'orientation a été prise de rattacher cette "mission logement" au service "urbanisme, valorisation du patrimoine" qui répondra désormais au nom de service "urbanisme, valorisation du patrimoine, habitat" qui dépend du pôle "technique, développement urbain et valorisation du patrimoine", désormais dénommé pôle "cadre de vie".

Au regard de cette réorganisation, il appartient au Conseil Municipal d'approuver, par délibération, le nouvel organigramme des services municipaux de la Ville de Lillebonne en vue d'une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 2 juin 2022,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne, joint à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)**  
**ET 6 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO,**  
**M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



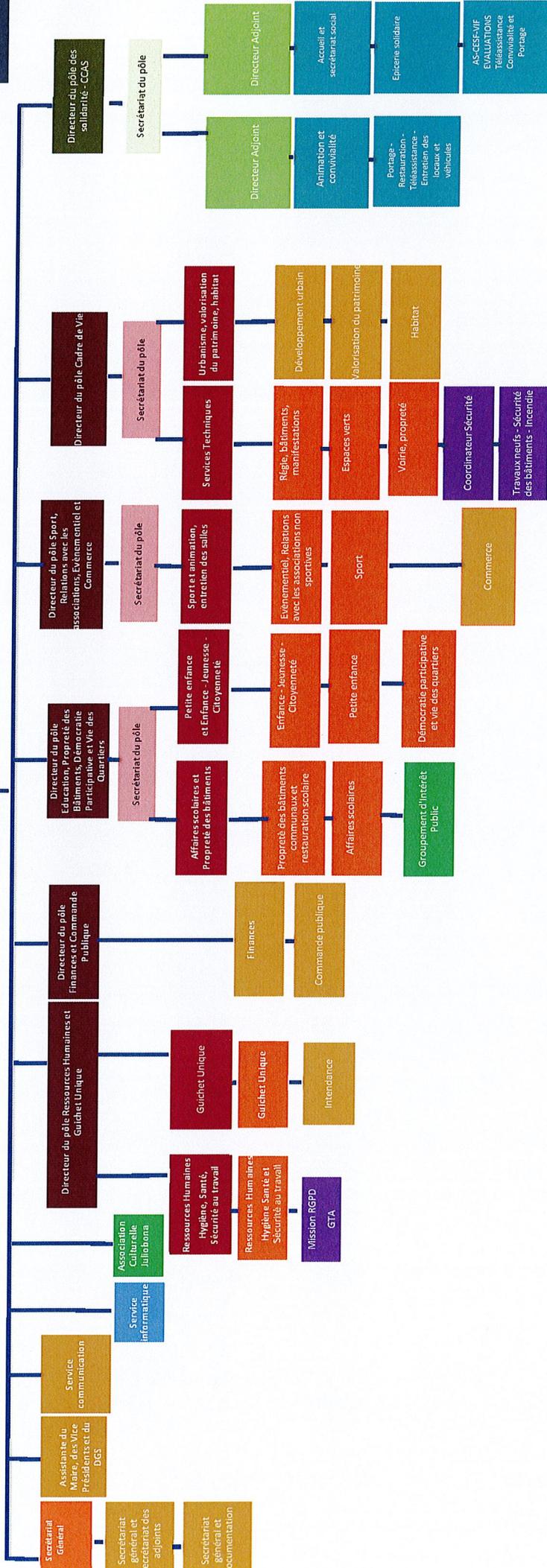
Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

Christine Déchamps.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

# Directeur Général des Services

Collaborateur en charge de la stratégie de communication et des relations publiques



- Directeur Général des services
- Directeur de pôle
- Directeur Adjoint
- Responsable de service
- Service
- Chargé de Mission
- Autre établissement public
- Secrétariat de pôle
- Service extérieur

Directeur de pôle  
Directeur Adjoint  
Service